

Session du Conseil Départemental du 12 décembre 2016
Intervention Jean-Paul PAVILLON

Tarification des Services Aide Accompagnement Domicile (SAAD)

Monsieur le Président, Chers collègues,

Mon intervention concerne la tarification des services des aides accompagnement à domicile et fait suite d'ailleurs à la visite cantonale sur le canton des Ponts-de-Cé.

Nous vous avons posé cette question, et, à ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse de votre part.

La tarification du service d'aide à domicile aux Ponts-de-Cé est de 22,65€ tarifé par le département alors que le tarif (coût réel) est de 23,06€. Le différentiel de 0,41€ est supporté par les usagers. Alors que d'autres services qui sont plus chers (28,50 €), sont autorisés par le département et remboursé à leur coût réel.

La question de la "concurrence déloyale" sur un même territoire se pose donc. Il nous semble que le département doit revoir ses tarifications et les homogénéiser. Au final, les usagers comme le département y seront gagnants.

Merci de votre réponse,

RAPPEL

Association/CCAS	Aide à domicile	AVS
ADMR	22,10 €	23,53 €
Aide familiale populaire	25,01 €	28,57 €
Anjou soins services accompagnement	22,56 €	27,01 €
ASSADOM	22,56 €	27,17 €
Vie à domicile (VAD)	28,50 €	
CCAS Angers	22,44 €	
CCAS Ponts-de-Cé	22,65 € (réel 23,06 €)	
CCAS de Trélazé	21,59 €	